

Envoyé en préfecture le 13/04/2026

Reçu en préfecture le 13/04/2026

Publié le

ID : 051-215100025-20260330-2026_46-AI



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT MARTIN D'ABLOIS



51530 SAINT MARTIN D'ABLOIS

Téléphone : 03.26.59.95.00

e-mail : secretariat@saintmartindablois.fr

Arrêté n°2026-46 de délégation de fonction à une conseillère municipale Karine KOZA

Le maire de la commune de Saint Martin d'Ablois,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20/03/2026,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Karine KOZA, conseillère municipale.

ARRETE :

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame Karine KOZA, conseillère municipale est déléguée, à compter du 1^{er} Avril 2026, pour intervenir dans les domaines suivants :

➤ Action sociale

Article 2 : Aucun engagement de dépenses ne sera effectué sans l'aval et la signature de Madame le Maire.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de la mairie et copie en sera adressée à M. le Préfet, ainsi qu'à Monsieur le Trésorier.

Fait à Saint Martin d'Ablois le 30/03/2026

Le Maire,

Catherine FONTANESI

Notifié le 30 mars 2026

La conseillère déléguée,

Madame Karine KOZA

